

SCORI Hersin

Juin 2023



Sommaire

- **1. IWS Chemicals France / SCORI**
- 2. Le site SCORI Hersin**
- 3. Le Process**
- 4. Bilan d'activité 2022**
- 5. Suivi environnemental**
- 6. Santé & Sécurité**
- 7. Réalisations 2022 & Perspectives 2023**



1. IWS Chemicals France SCORI



EAU

RECYCLAGE & VALORISATION



IWS

Pôle Européen
Déchets dangereux

R&V

Déchets banals

CHEMICALS

CHEMICALS

SCORI

MINERALS

MINERALS

REMIEDIATION

SCORI

SCORI EST

Chimie
Pharma
Pétrochimie

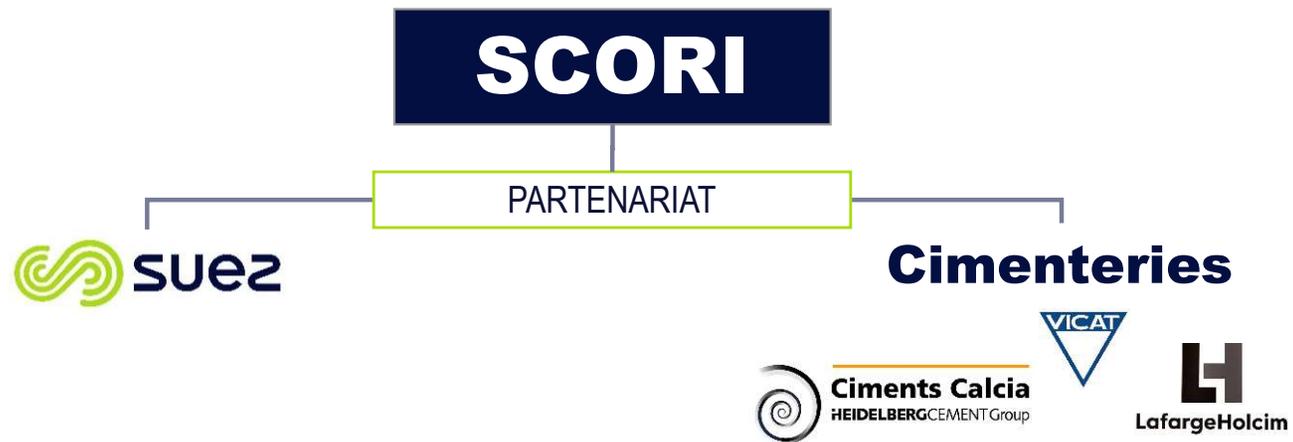
Energie
Métallurgie
Développement
urbain

**SCORI au sein
de IWS en 2023**

SCORI

Chiffres clés

SCORI est expert du prétraitement et de la valorisation des déchets industriels en vue de leur valorisation en fours de cimenteries.



Chiffre d'affaires		
46 M€		
Cimenteries	Collaborateurs	dont présents sur site cimentier
22	100	8
SCORI	Plateformes de préparation du combustible	Capacité de valorisation
	6	350 000T

Données 2022

La préparation de combustibles de substitution



Un réseau de proximité

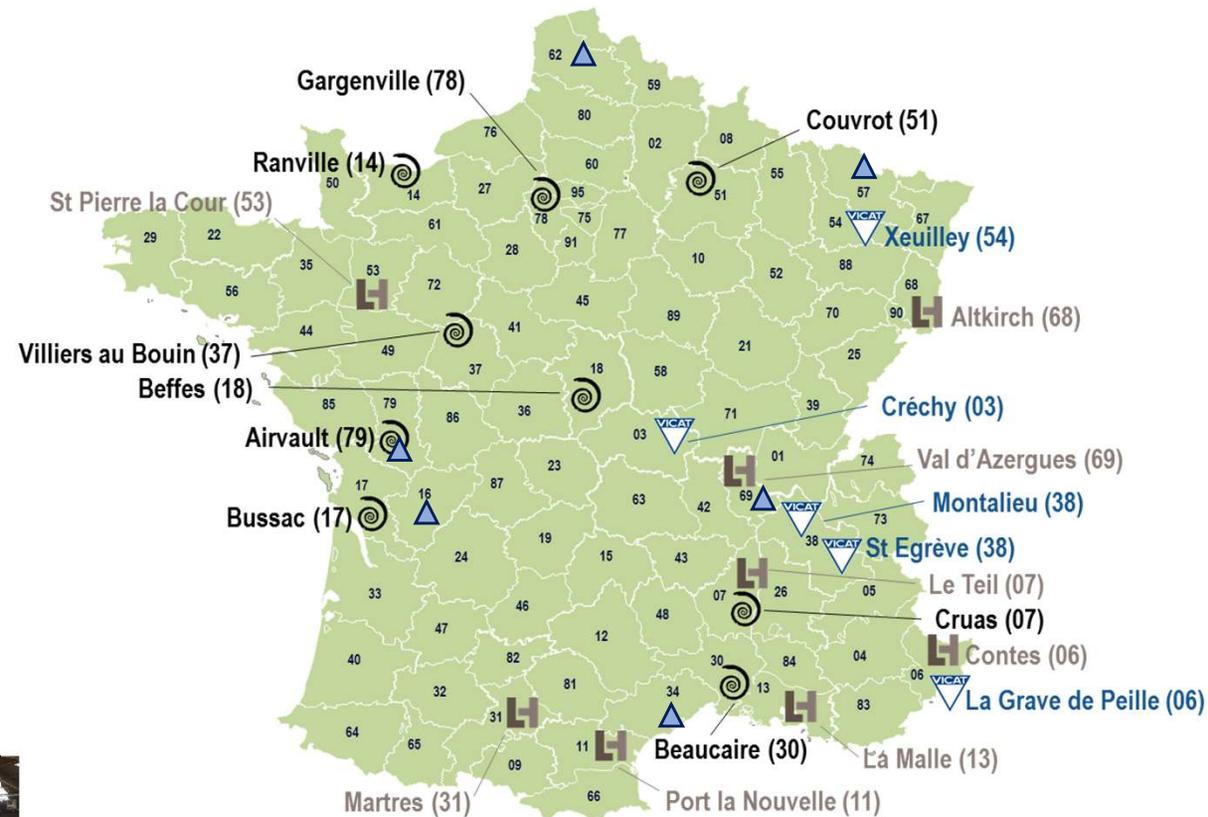
22 cimenteries

4 plateformes SCORI

(Frontignan, Hersin, Airvault et Givors)

2 plateformes CHEMICALS

en réseau, dédiées à la préparation des matières pour la valorisation en cimenterie.



SCORI au sein de IWS / SUEZ

EVOLUTION DES ORGANISATIONS :

En 2020, VEOLIA a lancé une OPA sur le groupe SUEZ,

En 2021, un consortium (Meridiam, GIP et Caisse des dépôts) est créé et par la suite a été constitué un Nouveau SUEZ,

Fin 2022, SCORI intègre le nouveau SUEZ.



2. Le Site

SCORI Hersin

LE SITE SCORI Hersin



SCORI Hersin est notre plateforme de prétraitement spécialisée dans la fabrication de combustible solide de substitution (CSS via broyage et imprégnation de déchets pâteux sur un support absorbant neutre : La sciure de bois).

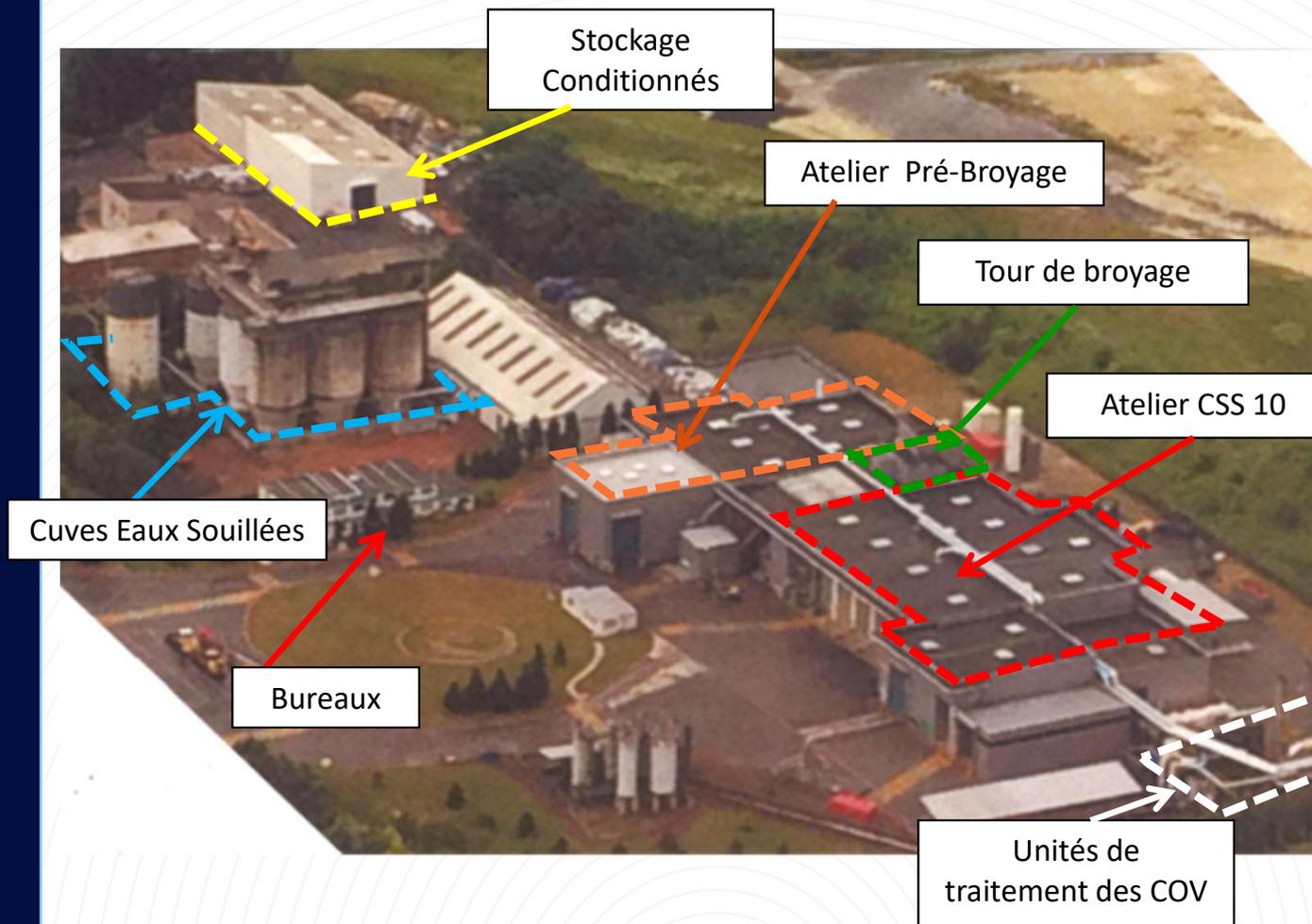
En 2022, 89 % des volumes ont été valorisés en cimenteries

- Date d'ouverture du site : **1987**
- Effectif : **33 personnes**
- Quantité de produit prétraité : **45 000 T/an**

PROCESS :

- Broyage
- Prétraitement - Transit - Regroupement

LE SITE SCORI Hersin



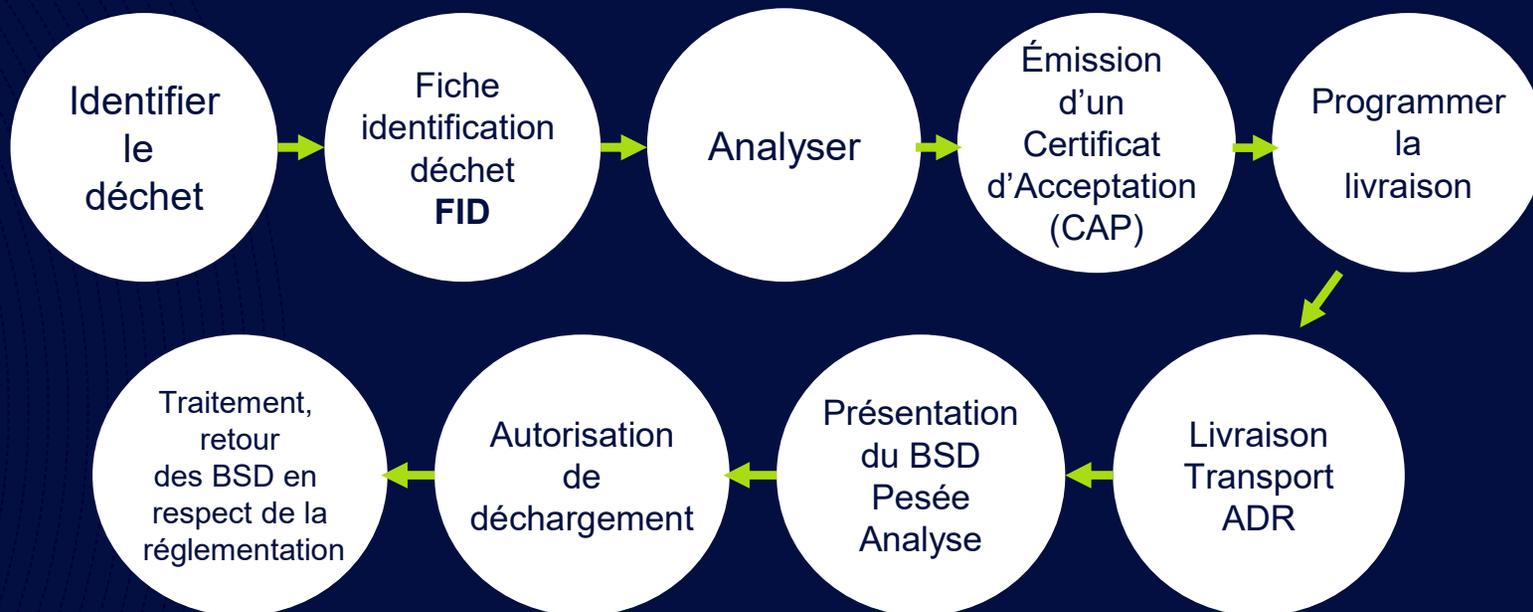
CONTEXTE REGLEMENTAIRE

- Le site SCORI à Hersin-Coupigny (62) a fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'autorisation initiale le 30 janvier 1987 qui ne comprenait alors que l'activité COMBSU. Un arrêté préfectoral a été ensuite obtenu le 1er juillet 1998 afin d'autoriser la construction et l'exploitation de l'installation COVADIS.
- Les activités du site SCORI à Hersin-Coupigny (62) sont réglementées par l'arrêté Préfectoral n° DCVC-EIM- CP/FT n° 98391 du 1er juillet 1998 délivré par la Préfecture du Pas-de-Calais et prescriptions complémentaires en date du 17 juillet 2000, du 28 décembre 2006, du 4 Juin 2007, du 18 novembre 2009, du 3 août 2012 et du 12 août 2013, du 6 août 2014 et du 28 janvier 2020.
- L'arrêté Préfectoral complémentaire du 4 août 2013 liste les rubriques de la nomenclature sous lesquelles sont reprises les activités du site. Cette évolution fait suite à la modification de la nomenclature des installations classées par le décret n° 2010-369 du 13 avril 2010.
- En 2016 réduction des capacités de stockage des déchets de solvants usagés susceptibles de présenter des propriétés toxiques pour la santé humaine : inférieure à 200 tonnes.
- 28 janvier 2020 : Arrêté préfectoral complémentaire – passage SEVESO Seuil bas.
- Juin 2022 : Dans le cadre de l'arrêté ministériel du 17 décembre 2019 relatif aux meilleures techniques disponibles, de nouvelles valeurs limites à l'émission ont été fixées pour le site dans l'arrêté préfectoral du 28 juin 2022 et sont applicables depuis le 17 août 2022.

3. Le Process

PROCESSUS DE RECEPTION ET TRACABILITE DES DECHETS

CONTROLE TOUT AU LONG DU PROCESSUS



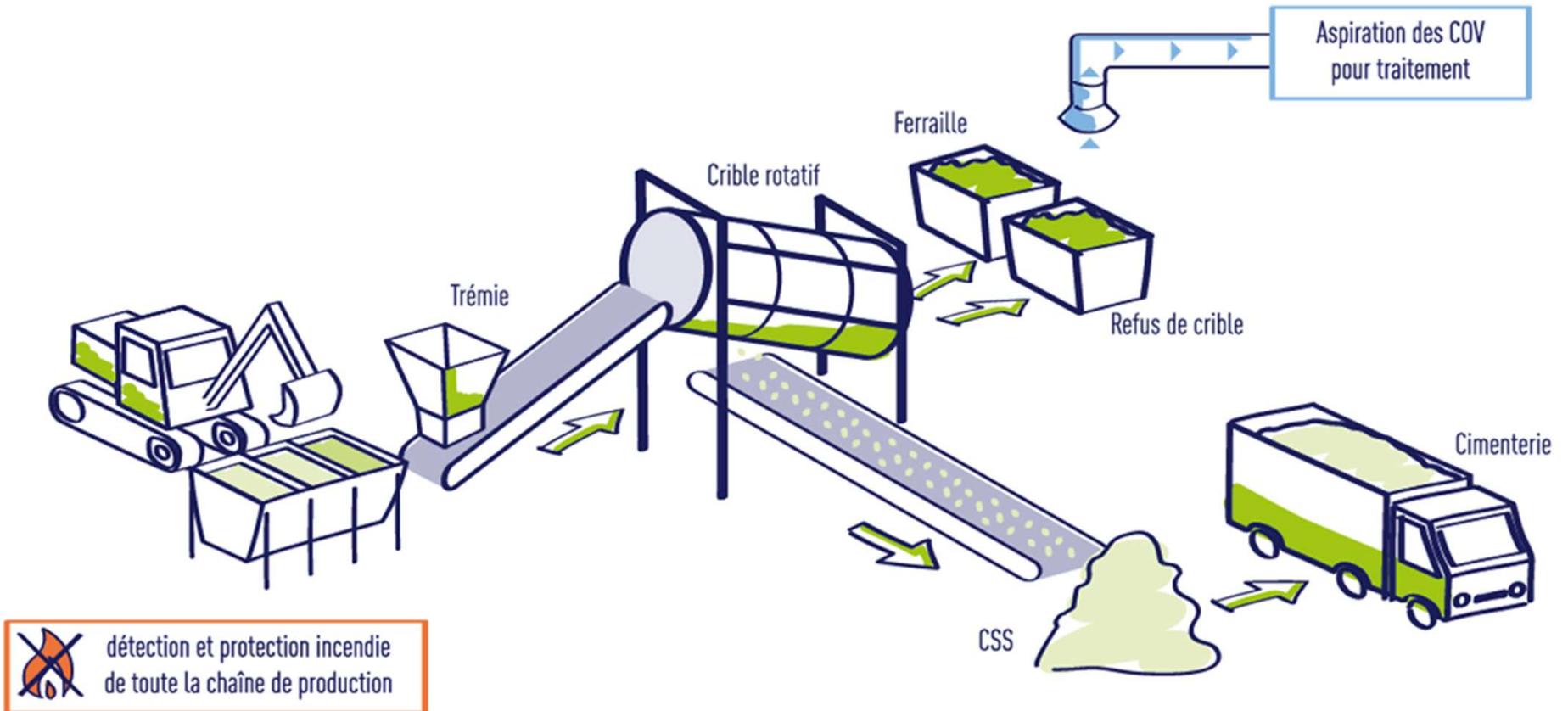
- Une démarche innovante de numérisation des BSD : archivage simplifié, réactivité dans la fourniture des documents, lisibilité.
- Informatisation des données tout au long du parcours des déchets (de l'identification à l'expédition)

2022 : DÉPLOIEMENT DE TRACKDÉCHETS

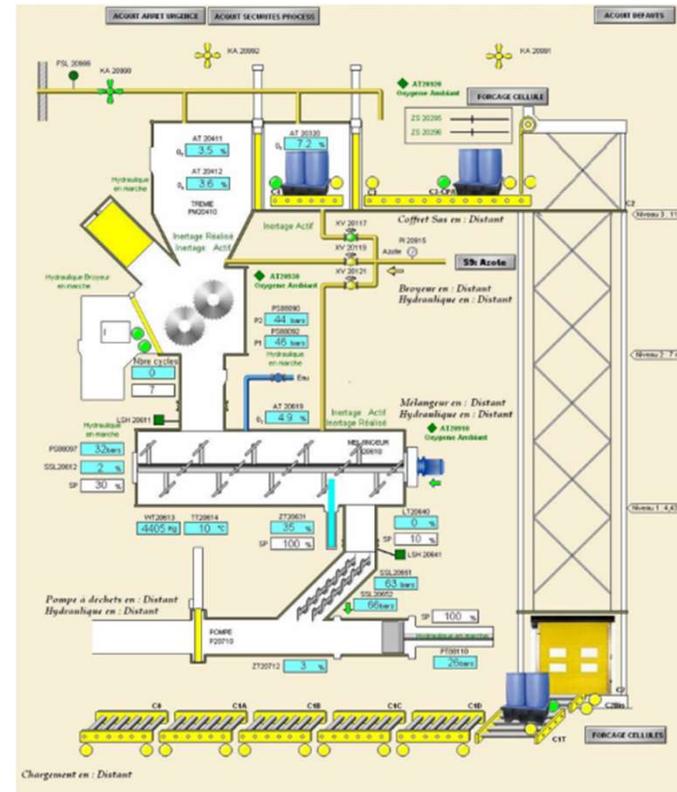


Trackdéchets est un outil numérique qui vise à simplifier la traçabilité des déchets et à assurer les acteurs de la filière (notamment les producteurs) que leurs entreprises partenaires disposent bien des autorisations nécessaires pour collecter, regrouper et/ou traiter leurs déchets.

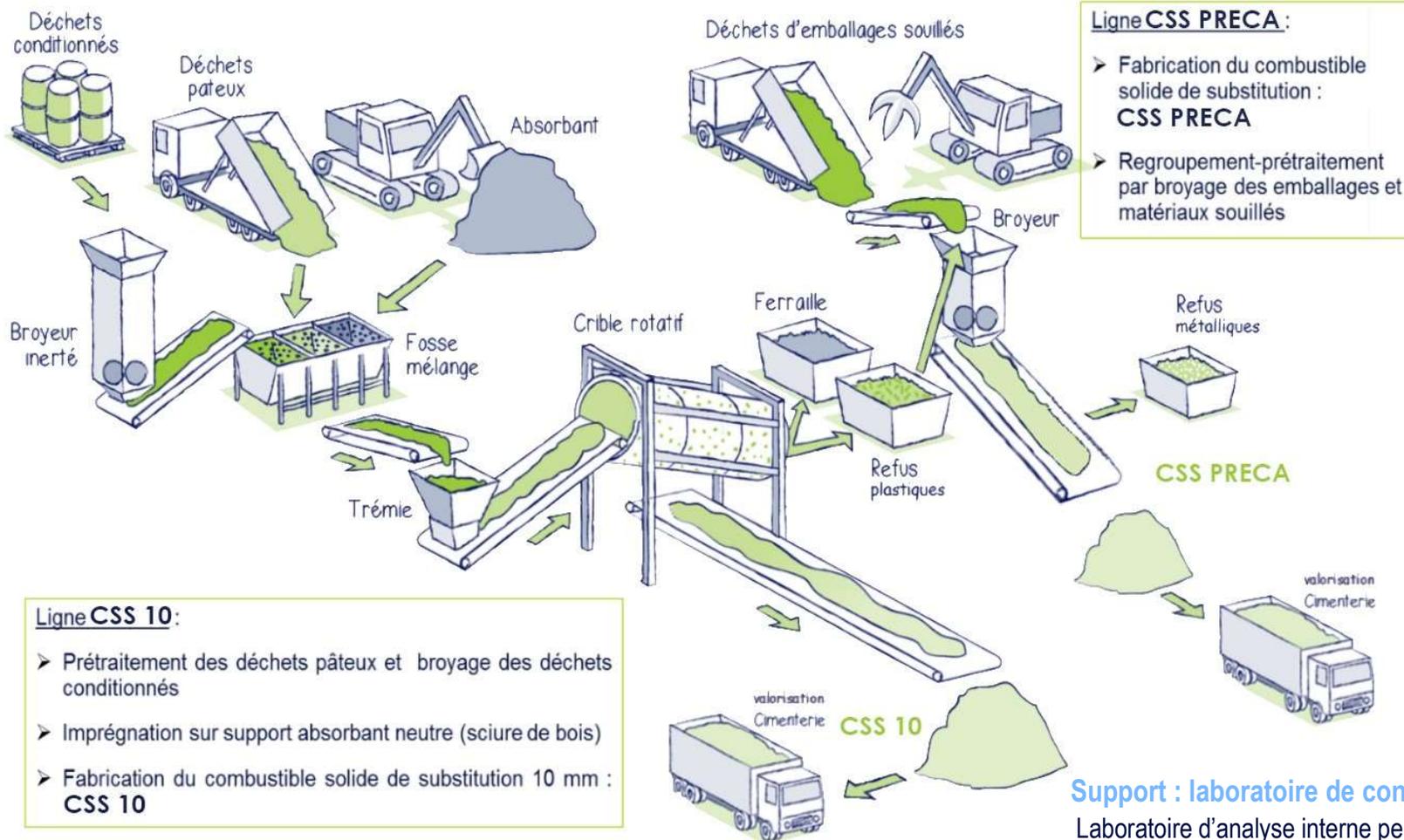
3.1 PROCÉDÉ DE TRAITEMENT : LIGNE CSS 10



3.2 PROCÉDÉ DE TRAITEMENT : LIGNE TOUR DE BROYAGE



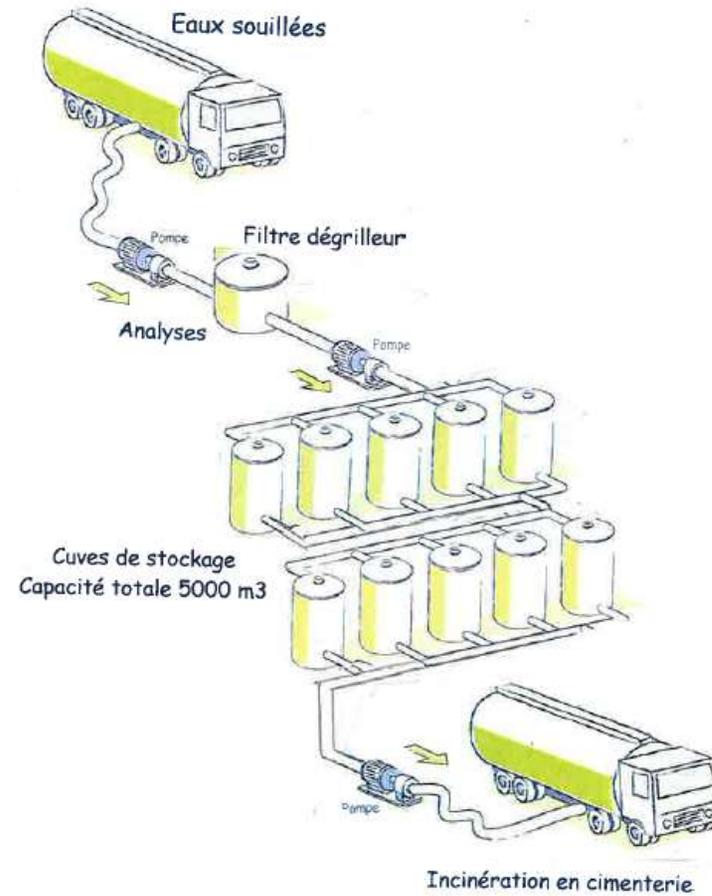
3.3 PROCÉDÉ DE TRAITEMENT GLOBAL



Support : laboratoire de contrôle et d'analyse

Laboratoire d'analyse interne permettant les analyses sur déchets entrants / contrôle du process / déchets sortants

3.4 PROCÉDÉ DE TRAITEMENT : REGROUPEMENT DES LIQUIDES (HPE)



4. Bilan Activité 2022

ACTIVITE – Tonnage

Nature et évolution des déchets réceptionnés (2020 à 2022)

Nature des déchets	2020	2021	2022	Variations 2022/2021
Eaux souillées dont le point éclair est inf. à 60°C	720	25	0	-100%
Eaux souillées dont le point éclair est sup. à 60°C	6 325	6 004	5 699	-5%
Déchets pâteux livrés en vracs	19 720	13 772	16 109	-17%
Déchets conditionnés	12 848	12 917	12 115	17%
Emballages vides et matériaux souillés	4 627	418	3 820	814%
Solvants souillés vrac	98	9	0	-100%
Déchets dangereux diffus	24	0	0	-100%
TOTAL	44 362	33 146	37 743	14%

Le site a réceptionné 14 KT de sciure bois pour la fabrication des Combustibles Solides de Substitution 10 mm.

L'augmentation de l'activité constatée en 2022 (vs 2021) s'explique par un meilleur fonctionnement de notre exutoire principal (Cimenterie CALCIA à Couvrot) pour l'année 2022.

Les perspectives pour l'année 2023 sont en phase avec l'année 2022.

PROVENANCE GEOGRAPHIQUE (2022)

Région	Départements	Répartition 2022
Auvergne Rhône Alpes	03 - 15 - 43 - 63 - 01 - 07 - 26 - 38 - 42 - 69 - 73 - 74	2%
Bourgogne France Comté	21 - 58 - 71 - 89 - 25 - 39 - 70 - 90	1%
Bretagne	22 - 29 - 35 - 56	0%
Centre Val de Loire	18 - 28 - 36 - 37 - 41 - 45	3%
Corse	2A - 2B	1%
Grand Est	67 - 68 - 54 - 55 - 57 - 88 - 08 - 10 - 51 - 52	15%
Hauts de France	59 - 62 - 60 - 02 - 80	45%
Ile de France	75 - 77 - 78 - 91 - 92 - 93 - 94 - 95	7%
Normandie	27 - 76 - 14 - 50 - 61	9%
Nouvelle Aquitaine	24 - 33 - 40 - 47 - 64 - 19 - 23 - 87 - 16 - 17 - 79 - 86	1%
Occitanie	09 - 12 - 31 - 32 - 46 - 65 - 81 - 82 - 11 - 30 - 34 - 48 - 66	0%
Pays de la Loire	44 - 49 - 53 - 72 - 85	0%
Provence Alpes Côte d'Azur	04 - 05 - 06 - 13 - 83 - 84	0%
DOM TOM	97	7%
Etranger	Belgique / Allemagne / Pays Bas	9%

Quantités réceptionnées de déchet (en Tonnes) par région

→ Région d'implantation et régions limitrophes : 76 % des tonnages entrants

REPARTITION DES SORTIES EN TONNES PAR NATURE (2022)

Nature de déchet	2020	2021	2022
Eaux souillées dont le point éclair est < à 60°C	786	225	0
Eaux souillées dont le point éclair est > à 60°C	6 749	7 922	5 795
Solvants souillés	171	65	209
Combustible de substitution	43 668	31 532	44 679
Déchets toxiques en quantités dispersées	31	24	6
Déchets métalliques	608	536	838
Déchets minéraux	215	218	183
Emballages et matériaux souillés non valorisables	4 429	3 924	49
Déchets pâteux	0	0	25
Déchets conditionnés non valorisables	249	368	115
Déchets industriels banals	22	6	14
TOTAL	56 929	44 825	51 913

Tonnage des déchets expédiés (en Tonnes)

REPARTITION DES SORTIES EN TONNES PAR FILIERE DE VALORISATION (2022)

Opérations de traitement		Tonne 2020	Tonne 2021	Tonne 2022	Variation
R1	Utilisation principale comme combustible ou autre moyen de produire de l'énergie	35 956	24 878	34 761	40%
R3	Recyclage ou récupération des substances organiques qui ne sont pas utilisées comme solvants (y compris les opérations de compostage)	0	24	309	1188%
R4	Recyclage ou récupération des métaux	608	536	838	56%
R5	Recyclage ou récupération d'autres matières inorganiques	77	151	15	-90%
R12	Echange de déchets en vue de les soumettre à une opération R1 à R12	5 695	4 483	1 746	-61%
R13	Stockage de déchets préalablement à l'une des opérations R1 à R12	6 904	6 562	8 652	32%
D5	Mise en décharge spécialement aménagée	238	225	106	-53%
D10	Incinération à terre	7 450	7 959	5 486	-31%
D13	Regroupement préalable à l'une des opérations numérotées D1 à D12	1	7	0	-100%
TOTAL		56 929	44 825	51 913	16%

→ 89 % des déchets valorisés pour l'année 2022

5. SUIVI ENVIRONNEMENTAL



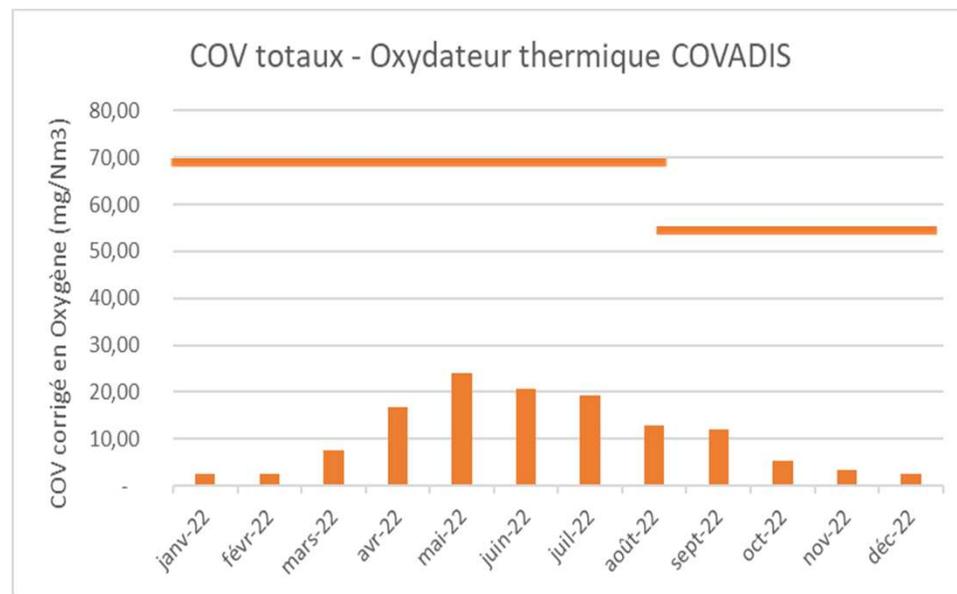
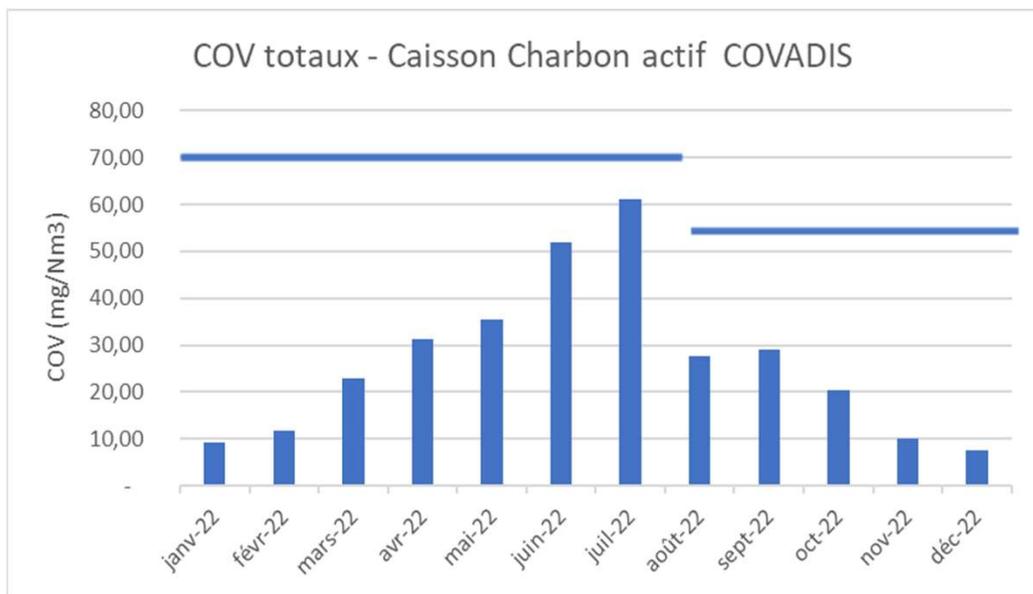
5.1 SURVEILLANCE DES EAUX PLUVIALES

- Un contrôle inopiné des rejets aqueux a été réalisé par un laboratoire agréé extérieur mandaté par la DREAL les 08 et 09 Nov. 2022
- Les résultats sont conformes aux valeurs limites de l'arrêté du 18 novembre 2009
- Validation des résultats de l'autosurveillance réalisée par le laboratoire du site
- 7 959 m³ d'eaux pluviales rejetées en 2022

Paramètres	VLE	Contrôle inopiné du 08 et 09 novembre 2022
DCO	120 mg/l	21 mg/l
MEST	35 mg/l	6 mg/l
Indice Phénol	0,2 mg/l	<10 mg/l
Indice Hydrocarbures	5 mg/l	<0,10 mg/l
Arsenic (As)	0,05 mg/l	<0,005 mg/l
Cadmium (Cd)	0,025 mg/l	<0,001 mg/l
Plomb (Pb)	0,1 mg/l	<0,002 mg/l
Mercure (Hg)	5 µg/l	<0,05 µg/l
DBO5	30 mg/l	<3.0 mg/l
Azote total	20 mg/l	5,14 mg/l
Phosphore total	1 mg/l	0,16 mg/l
Fluorure	15 mg/l	0,23 mg/l
AOX	0,3 mg/l	0,630 mg/l
Cyanures libres	0,1 mg/l	<0,01 mg/l
Chrome VI	0,1 mg/l	<0,010 mg/l
Métaux totaux (Al+Cd+CrVI+Cu+Fe+Hg+Ni+Pb+Sn+Zn)	10 mg/l	0,024 mg/l
Température	<30°C	13,9 °C
pH	Entre 5,5 et 8,5	7,4
Volume de rejet	150 m ³ /j	150 m ³ /j

5.3 AUTO SURVEILLANCE DES REJETS ATMOSPHÉRIQUES

- Surveillance des rejets de l'unité de traitement sur caissons de charbons actifs et sur l'unité d'oxydation thermique
- Les valeurs limites de rejets atmosphériques sont définies par l'AP du 18 novembre 2009, jusque août 2022
- Les valeurs limites de rejets atmosphériques sont définies par l'AP du 28 juin 2022, depuis août 2022
- Transmission mensuelle d'un rapport de synthèse à la DREAL



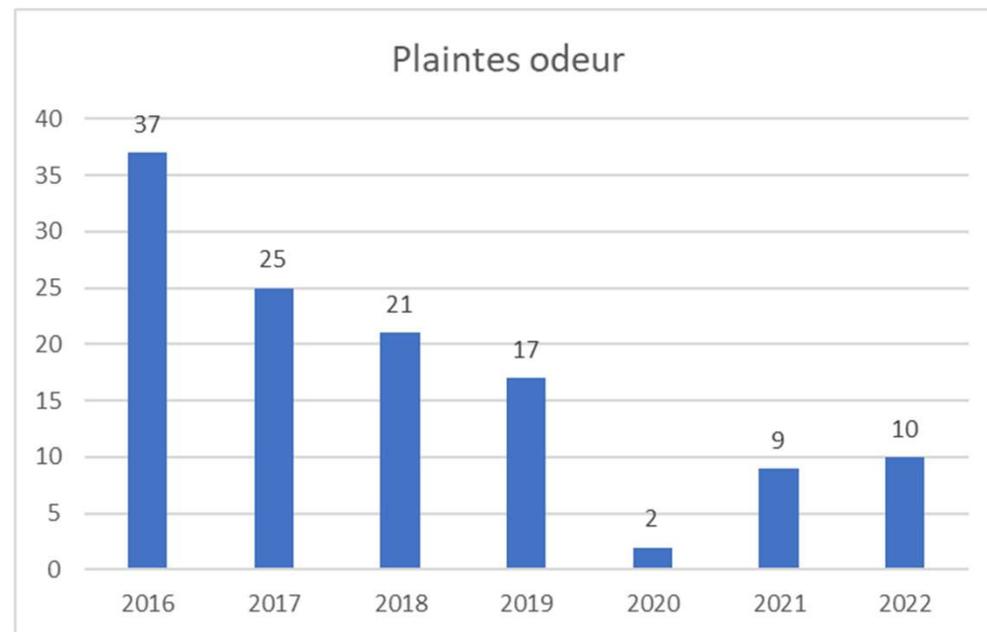
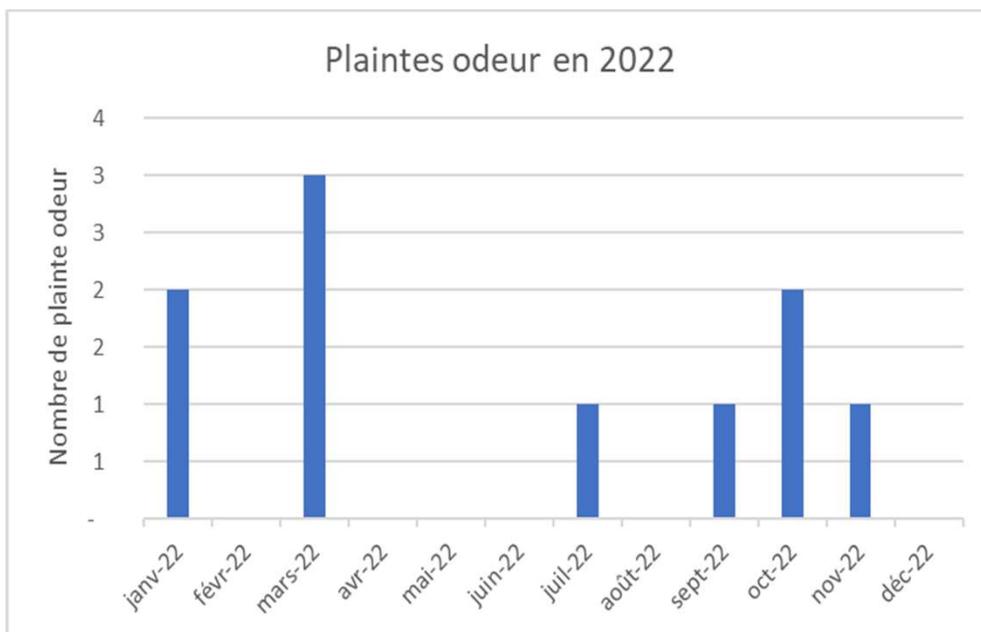
5.3 SURVEILLANCE DES REJETS ATMOSPHÉRIQUES

- Un contrôle inopiné des rejets atmosphériques a été réalisé par un laboratoire agréé extérieur mandaté par la DREAL le 26 avril 2022
- Les résultats sont conformes aux valeurs limites de l'arrêté du 18 novembre 2009
- Validation des résultats de l'autosurveillance réalisée par le site

Paramètres (sur gaz sec, à 20,5%O ₂)	Valeurs limites d'émission AP 18-11-2009		Contrôle inopiné du 26/04/2022	
	Concentration (mg/m ³)	Flux (kg/h)	Concentration (mg/m ³)	Flux (kg/h)
Poussières	5	0,3	0,1	0,0012
SO ₂	5	0,3	0,51	0,0067
Nox (équivalent NO)	5	0,3	4,2	0,58
CO	100	6	21,9	0,199
HCl	50	3	0,09	0,00012
COV totaux	70	4,2	11,5	0,131
COV non méthaniques	20	1,2	9,8	0,12
Cd+Hg+Tl	0,01	0,0005	0,0069	0,000088
As+Te+Se	0,01	0,0005	0,00003	0,0000004

5.4 NUISANCES OLFACTIVES

- 10 événements significatifs pour nuisances olfactives en 2022
- En 2023, à ce jour : 4



5.4 NUISANCES OLFACTIVES

Rappel des mesures mises en place afin de réduire les nuisances olfactives :

- Refus de prise en charge dès la phase d'acceptation des déchets odorants,
- Rénovation et remise en service de l'oxydateur thermique,
- Remplacement des briques du RTO
- Amélioration de l'étanchéité des bâtiments de production,
- Réorganisation du réseau de ventilation,
- Automatisation des portes d'accès des bâtiments,
- Renforcement du suivi de la saturation des caissons de charbon actif,
- Mise en place d'un stock tampon de caissons de charbon actif pour gagner en réactivité.

5.5 SURVEILLANCE DREAL

Surveillance DREAL : 3 inspections en 2022

Visite d'inspection le 06 avril 2022

- Objet de la visite : Admission des déchets sur le site
- Contrôle mené afin de vérifier les différentes étapes de contrôle du déchet de l'acceptation préalable jusqu'à sa réception et son traitement – Contrôle des stocks
- Pas de non conformité relevée lors de l'inspection

Visite d'inspection le 30 août 2022

- Objet de la visite : Classement SEVESO – Caractérisation de la dangerosité des déchets
- Visite d'inspection menée sur la caractérisation et la dangerosité des déchets stockés selon leur classe afin de s'assurer du respect des prescriptions relatives au classement SEVESO – Contrôle des stocks
- Pas de non conformité relevée lors de l'inspection

Visite d'inspection le 04 octobre 2022

- Objet de la visite : Contrôle de conformité des rejets atmosphériques
- La visite d'inspection menée sur le contrôle de la conformité des rejets atmosphériques le jour du 30 septembre 2022 (jour de plainte odeur riverain)
- Pas de non conformité relevée lors de l'inspection
- Un arrêté complémentaire pour mener une étude sur les émissions diffuses a été promulgué en date du 06 janvier 2023.

6. SANTE & SECURITE



6. SANTE & SÉCURITÉ

ACCIDENT

SCORI soucieux de préserver l'intégrité de son personnel, est très attentive à l'amélioration des conditions de travail.

Au cours de l'année 2022, le site a enregistré 0 accident :

Accident avec arrêt : 0

Accident du travail sans arrêt : 0

INCIDENTS D'EXPLOITATION

Au cours de l'exercice 2022, le site de SCORI n'a pas connu d'incident d'exploitation.

SANTE

Fin de gestion de la crise sanitaire COVID19

Pas de transmission de la COVID constatée sur le lieu de travail sur la période

7. RÉALISATIONS 2022 PERSPECTIVES 2023



Réalisations 2022

En 2022, SCORI a investi 412 000€ sur son site d'Hersin-Coupigny pour garantir la sécurité dans le traitement des déchets dangereux et satisfaire aux exigences environnementales.

Les principales réalisations sont :

- Mise en place d'un By-Pass et démantèlement d'installation pour améliorer les conditions de stockage et limiter les transferts de matière : 205 K€
- Vérification et entretien des systèmes de détection et protection incendie : 84 k€
- Vérification et entretien des systèmes de détection des capteurs LIE : 28 k€
- Renouvellement des formations liées à la sécurité (ATEX, SST...) : 5k€
- Entretien de la Tour de Broyage : 50 K€
- Remplacement des climatiseurs : 40 K€

Perspectives 2023

Principaux Investissements envisagés :

(> à 400 K€)

- Amélioration de la détection et protection incendie du TGBT principal du site : 180 k€
- Vérification et entretien des systèmes de détection / protection incendie : 65 K€
- Entretien du RTO : 50 K€
- Entretien de la Tour de Broyage : 100 K€
- Renouvellement des formations liées à la sécurité (SST, équipier de second d'intervention...) : 10 k€

MERCI





CONTACT

Sébastien LETRANGE

SCORI Hersin

sebastien.letrange@suez.com

suez.com

